



Province de Québec MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 9 juillet 2014 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présents les conseillers suivants: messieurs Roberto Emond, Yvan Maltais et Louis Emond ainsi que mesdames Nady Sirois et Hélène Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay, tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel

Absence : Monsieur Michel Chamberland

Après la prière d'usage, le maire, monsieur Gontran Tremblay, ouvre la séance à 19 h et procède à la lecture de l'ordre du jour.

14-07-6117 **ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Lecture et acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 (*) Procès-verbal/ Acceptation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2014. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1(*) État des revenus et dépenses au 30 juin 2014. (Info)
 - 3.2(*) Acceptation des déboursés au 30 juin 2014 et des comptes à payer au 9 juillet 2014. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 (☐) Indicateurs de gestion 2013/ Dépôt. (Rés.)
- 6.0 (*) Calendrier des séances ordinaires/ Modification. (Rés.)
- 7.0 (*) 362, rue Principale (Terrain « Hôtel Central »)/ Vente. (Rés.)
- 8.0 Agent de développement :
 - 8.1 (*) Démission. (Info)
 - 8.2 (*) Autorisation d'affichage de l'offre d'emploi. (Rés.)
 - 8.3 (*) Demande au Pacte rural et au volet - Municipalité du CLD. (Rés.)
- 9.0 (*) Arrosage et entretien des fleurs pour 2014/ Contrat. (Rés.)
- 10.0 (*) Règlement modifiant le règlement no. 12-250 modifiant le règlement no. 11-244 établissant un tarif applicable au remboursement de certaines dépenses (politique de frais de déplacement). (Avis de motion)
- 11.0 (*) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de l'Estuaire. (Info.)
- 12.0 (*) Société de développement/ Demande de solde dû pour 2014. (Rés.)
- 13.0 (*) Télévision régionale Haute-Côte-Nord/ Entente de location. (Rés.)
- 14.0 (*) Entretien ménager de l'édifice municipal et de l'Accueil/ Candidatures reçues. (Info.)
- 15.0 Plan et règlements d'urbanisme :
 - 15.1 Règlement d'urbanisme n o. 11-237/ Adoption. (Rés.)
 - 15.2 Règlement de zonage no. 11-238/ Adoption. (Rés.)
 - 15.3 Règlement de lotissement no. 11-239/ Adoption (Rés.)
 - 15.4 Règlement de construction no. 11-240/ Adoption (Rés.)
 - 15.5 Règlement sur les permis et les certificats no. 11-241/ Adoption (Rés.)
 - 15.6 Règlement sur les dérogations mineures no. 11-242/ Adoption (Rés.)
 - 15.7 Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no. 11-243/

- Adoption (Rés.)
- 16.0 (*) Transfert de crédits budgétaires. (Rés.)
 - 17.0 Règlement ayant pour objet d'abroger les règlements nos. 02-183 et 05-200 réglementant la pêche blanche sur la rivière Portneuf/ Adoption. (Rés.)
 - 18.0 Municipalité de Colombier/ Module de skateboard. (Info.)
 - 19.0 Regroupement d'aide au développement du site de la Marina :
 - 19.1 Taxe d'eau (Rés.)
 - 19.2 Paiement du solde dû. (Rés.)
 - 19.3 Transfert de responsabilité des comptes d'électricité. (Rés.)
 - 19.4 Frais annuel de location. (Rés.)
 - 20.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 20.1 (*) Association forestière Côte-Nord/Avis de renouvellement. (Rés.)
 - 20.2 École Mgr Bouchard/ Module de jeux pour la cour d'école/Appui. (Rés.)
 - 20.3
 - 21.0 Correspondance.
 - 22.0 Affaires nouvelles :
 - 22.1
 - 22.2
 - 23.0 Période de questions pour les contribuables. (Rés.)
 - 24.0 Fermeture. (Rés.)

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-07-6118 PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 11 juin soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2014

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et avoir pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2014.

14-07-6119 FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 JUIN 2014 ET DES COMPTES À PAYER AU 9 JUILLET 2014/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 9 juillet 2014 qui totalise un montant de 18,021.87\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 30 juin 2014 qui totalise un montant de 71 687.78 \$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INFO

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Le maire, monsieur Gontran Tremblay, fait le rapport des activités qui ont eu lieu pendant la période du 12 juin au 7 juillet 2014 et qui se décrivent sommairement comme suit :

- 13 juin : MRC HCN – Comité culturel : Révision de la politique culture suite aux nouvelles normes du ministère de la Culture
- 16 juin : Dossier municipalités dévitalisées : Appel téléphonique à M.Gaétan Gauthier, directeur général MAMOT à B-C pour connaître fonctionnement de la Table Québec-Municipalités
- 16 juin : Dossier urbanisme (usages conditionnels) : Rencontre conseil municipal et Transport Bouchard au sujet des usages conditionnels dans la rue Emond
- 20 et 25 juin : Dossier ass. eaux usées : Appel téléphonique attaché politique du ministre Yves Bolduc, responsable de la région Côte-Nord pour obtenir rendez-vous avec le ministre Bolduc ou Moreau.
- 26 et 27 juin : Dossier ass. eaux usées : Appels téléphoniques avec madame Christine Paré (MELS) pour suivi de la lettre envoyée au ministre Moreau (le 29 mai) ET avec madame Laurence Méthot pour le même sujet.
- 28 juin : 29^e édition du Biathlon pour remise de prix.
- 30 juin : Projet « Festival Parapentes » : Rencontre monsieur Benoît Tremblay de Conceptair pour possible festival en 2015.
- 3 juillet : Dossier ass. eaux usées : Conférence téléphonique avec TDA et DG afin de fixer une rencontre dans le but de finaliser le dossier.
- 7 juillet : Séance extraordinaire de la MRC (dossier éoliennes, transport adapté, matières résiduelles et pacte rural)
- 7 juillet : Séance préparatoire (caucus) de la séance du 9 juillet.
- 9 juillet : Conférence téléphonique avec M. Alain Mercier, président du Regroupement d'aide au développement du site de la Marina et DG au sujet des comptes dus par l'organisme et sur la possibilité de vendre ou louer le terrain de camping à l'organisme.

14-07-6120

INDICATEURS DE GESTION/ DÉPÔT

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte, tels que déposés, les indicateurs de gestion 2013 transmis en date du 26 juin 2014 par la directrice générale et secrétaire-trésorière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire tel que requis par la Loi.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-07-6121

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES/ MODIFICATION

Il est proposé par madame Nady Sirois ET **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte de modifier le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014 comme suit :

MOIS	DATE	HEURE
JANVIER	15 JANVIER 2014	19 h
FÉVRIER	12 FÉVRIER 2014	19 h
MARS	12 MARS 2014	19 h
AVRIL	9 AVRIL 2014	19 h
MAI	14 MAI 2014	19 h
JUIN	11 JUIN 2014	19 h
JUILLET	9 JUILLET 2014	19 h
** AOÛT	6 AOÛT 2014	19 h
SEPTEMBRE	10 SEPTEMBRE 2014	19 h
OCTOBRE	8 OCTOBRE 2014	19 h
NOVEMBRE	12 NOVEMBRE 2014	19 h
DÉCEMBRE	10 DÉCEMBRE 2014	19 h

**** La modification apportée concerne la séance du mois d'août 2014.**

QUE la résolution no.14-01-5984 soit abrogée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-07-6122 362, RUE PRINCIPALE (TERRAIN « HOTEL CENTRAL »)/ VENTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du terrain dont l'adresse est le 362, rue Principale et dont le cadastre est le no. 3807658;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de procéder à la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun, avant de vendre, de redéfinir la largeur de la rue Emond dont une partie a une frontière commune avec ledit lot afin que la rue soit élargie de la largeur nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot est bordé en façade par la rue Principale qui est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et qu'une bordure de béton doit être enlevée pour effectuer les travaux d'élargissement de la rue Emond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal d'informer le ministère des Transports du Québec du projet d'élargissement de la rue Emond afin d'obtenir l'autorisation du ministère pour enlever la bordure de béton;

QUE l'inspecteur municipal procède aux travaux d'élargissement de la rue Emond afin qu'elle soit élargie de la largeur nécessaire;

QUE monsieur Jean Roy, arpenteur, soit mandaté afin de procéder à l'arpentage du terrain en vue de procéder à sa vente;

QUE le terrain soit mis en vente par appel d'offres public stipulant que le prix minimum de départ est fixé à 25,000\$ et qu'aucune offre en deçà de ce prix ne sera acceptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INFO**AGENT DE DÉVELOPPEMENT/ DÉMISSION**

La directrice générale informe le Conseil qu'elle a reçu un message téléphonique de l'agent de développement, monsieur Alain Manning, le vendredi 20 juin 2014 indiquant qu'il remet sa démission à titre d'agent de développement pour la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et que cette démission est effective ce même jour.

14-07-6123**AGENT DE DÉVELOPPEMENT/ AUTORISATION D’AFFICHAGE DE L’OFFRE D’EMPLOI**

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement, monsieur Alain Manning, a avisé la Municipalité de sa démission à titre d'agent de développement en date du 20 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à son remplacement vu que ce poste est stratégique pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet d'offre d'emploi et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à afficher une offre d'emploi pour combler le poste d'agent de développement et que cette offre soit publiée via :

- Journal Haute-Côte-Nord (2 semaines de parution)
- Radio CHME
- Télévision régionale HCN et Télévision du Littoral
- Québec municipal

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-07-6124**AGENT DE DÉVELOPPEMENT/ DEMANDE AU PACTE RURAL ET AU VOLET – MUNICIPALITÉ DU CLD**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 14-04-6057 demandant à la MRC de bonifier l'aide financière accordée via le Pacte rural pour aider à financer une partie du salaire de l'agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu par courriel daté du 11 juin de l'agent de développement rural du CLD une confirmation à l'effet qu'elle pouvait maintenant procéder aux dites demandes d'aides financières dans les différents programmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer présente à la MRC La Haute-Côte-Nord, dans le cadre du Pacte rural, une demande d'aide financière au montant de 25,000\$ pour le renouvellement de l'engagement de l'agent de développement pour l'année 2014 et selon les mêmes conditions que les demandes antérieures;

QUE la Municipalité présente également au CLD de la Haute-Côte-Nord, dans le cadre de la mesure de renforcement de la capacité d'action du CLD - Volet Municipalité du CLD, une demande au montant de 5,000\$ pour le projet mentionné

ci-haut;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à ces demandes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-07-6125

ARROSAGE ET ENTRETIEN DES FLEURS 2014/ CONTRAT

Il est proposé par madame Hélène Tremblay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité à octroyer le contrat d'entretien et d'arrosage des fleurs pour la saison estivale 2014, au montant de 3,000\$ toutes taxes incluses, à madame Marlène Emond.

Gontran TREMBLAY, maire

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.12-250 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.11-244 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AU REMBOURSEMENT DE CERTAINES DÉPENSES (POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT



AVIS DE MOTION

Modifications au règlement no. 12-250 modifiant le règlement no.11-244 établissant un tarif applicable au remboursement de certaines dépenses (Politique de frais de déplacement)

Je, soussigné(e), Roberto Emond, conseiller, donne avis par la présente, qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement visant à modifier les règlements nos. 12-250 et 11-244 établissant un tarif applicable au remboursement de certaines dépenses (Politique de frais de déplacement).

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 9 JUILLET 2014.

CONSEILLER(ÈRE)

INFO

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE

La Municipalité a reçu, pour consultation et commentaires, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017 de la Commission scolaire de l'Estuaire.

Ce plan mentionne :

- Pour 2014-2015 : Préscolaire 4 et 5 ans
Primaire : 1^{er} et 2^e cycles
Primaire : 3^e cycle : décision à venir quant à la pertinence d'offrir le service ou non. Service de garde
- Pour 2015-2016 : Préscolaire et primaire : décision à venir au plus tard en janvier 2015 quant au maintien ou à la fermeture de l'école et/ou modification de l'offre de services éducatifs
- Pour 2016-2017 : Préscolaire et primaire : décision à venir au plus tard en janvier 2016 quant au maintien ou à la fermeture de l'école et/ou modification de l'offre de services éducatifs

14-07-6126

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT/ DEMANDE DE SOLDE DÛ POUR 2014

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement a fait parvenir une lettre datée du 30 juin 2014 demandant à la Municipalité de lui verser le solde du pour l'année 2014 et qui s'élève à 1,050.53\$ réparti comme suit :

- 600\$ poste 02-62100-959
- 450.53\$ pour un trop payé sur la facture d'électricité de 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder au paiement du montant demandé afin d'assurer la bonne poursuite des opérations de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'obtenir davantage d'informations financières sur les revenus et les dépenses de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité émette un paiement au montant de 1,050.53\$ à la Société de développement pour la demande datée du 30 juin 2014;

QUE le conseil municipal demande à l'organisme de se procurer le module d'enregistrement des ventes exigé par Revenu Québec qui permettra à l'organisme d'émettre officiellement des reçus de caisse conforme à la Loi;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée afin d'obtenir des prix pour l'acquisition d'un tel module.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-07-6127

TÉLÉVISION RÉGIONALE HAUTE-CÔTE-NORD/ ENTENTE DE LOCATION FINISSANT LE 15 JUILLET 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté les résolutions nos. 13-07-5826, 14-01-5971 autorisant l'organisme à utiliser gratuitement un local dans l'édifice municipal lui permettant de diffuser l'ensemble de ses émissions;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation prend fin le 15 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Lyna Fortin, a transmis au Conseil une demande relative à la prolongation de ladite entente dans laquelle elle estime à 2,500\$ l'échange de services avec la Municipalité depuis le début de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de poursuivre ladite

entente selon les mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la Télévision régionale Haute-Côte-Nord à poursuivre l'occupation dudit local gratuitement et en échange de la couverture gratuite par l'organisme de tous les événements, activités et autres demandes de la Municipalité jugés raisonnables et ce, jusqu'au 15 décembre 2014.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INFO

ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE L'ACCUEIL/ CANDIDATURES REÇUES

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil municipal que la Municipalité a reçu, avant le délai prescrit, 3 candidatures intéressées par le contrat d'entretien ménager.

Elle remettra à chacun un devis officiel sur lequel les candidats intéressés devront soumissionner au plus tard le 31 juillet 2014 à 16h00 date et heure à lesquelles elles seront ouvertes en présence des intéressés.

Le contrat sera normalement octroyé à la séance ordinaire du Conseil du 6 août prochain.

RÈGLEMENT D'URBANISME NO. 11-237/ ADOPTION

Remis à une séance ultérieure

RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 11-238/ ADOPTION

Remis à une séance ultérieure

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 11-239/ ADOPTION

Remis à une séance ultérieure

RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 11-240/ ADOPTION

Remis à une séance ultérieure

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NO. 11-241/ ADOPTION

Remis à une séance ultérieure

RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO. 11-242/ ADOPTION

Remis à une séance ultérieure

RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NO. 11-243/ ADOPTION

Remis à une séance ultérieure

14-07-6128

TRANSFERT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur Louis Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte le transfert de crédits budgétaires suivants :

- 02-37000-448 - Transport adapté handicapé -3,000\$
- 02-13000-690 - Autres dépenses +3,000\$

Aucun projet de transport adapté prévu pour 2014 donc autorisation de transférer le 3,000\$ inscrit au budget vers le poste 02-13000-690 afin de payer les frais de filage informatique du bureau municipal fait par CPU Manic.

Budget après transfert : 02-37000-448 : 0\$
02-13000-690 : 8,000\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-07-6129

RÈGLEMENT NO. 14-262 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LES RÈGLEMENTS NOS. 02-183 ET 05-200 RÉGLEMENTANT LA PÊCHE BLANCHE SUR LA RIVIÈRE PORTNEUF/ ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger les règlements nos. 02-183 et 05-200 intitulés « Règlement ayant pour objet de réglementer la pêche blanche sur la rivière Portneuf »;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné conformément à l'article 445 du Code municipal, lors de la séance du 9 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait mention de l'objet de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le présent règlement portant le no. 14-262 ordonne et statue ce qui suit :

- 1- Les règlements nos.02-183 et 05-200 ayant pour objet de réglementer la pêche blanche sur la rivière Portneuf adoptés par le conseil municipal en 2002 et modifié en 2005 sont abrogés à toute fin que de droit par le présent règlement.
- 2- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À PORTNEUF-SUR-MER LE 9 JUILLET 2014.

Avis de motion : 9 avril 2014
Adopté le : 9 juillet 2014 (résolution no. 14-07-6129)
Affiché le : 14 juillet 2014

Gontran TREMBLAY, maire

MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER/ MODULES DE SKATEBOARD

Décision remise à une séance ultérieure.

Madame Julie Tremblay, animatrice pour la Maison des jeunes, demande au Conseil d'organiser une rencontre afin de discuter de la possibilité que le Comité jeunesse devienne propriétaire des modules de skateboard qui font l'objet de la demande de la Municipalité de Colombier.

Le conseil municipal est d'accord et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en informer la Municipalité de Colombier.

Le conseil municipal demande à ce que les modules de jeux soient recouverts afin de les protéger des intempéries.

REGROUPEMENT D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU SITE DE LA MARINA

- 19.1 Taxe d'eau : remis à une séance ultérieure
- 19.2 Paiement du solde dû : remis à une séance ultérieure
- 19.3 Transfert de responsabilité des comptes d'électricité : remis à une séance ultérieure
- 19.4 Frais annuel de location : remis à une séance ultérieure

14-07-6130 ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD/ AVIS DE RENOUVELLEMENT

Il est proposé par monsieur Louis Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Association forestière Côte-Nord pour 2014 au montant de 50,00\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-07-6131 ÉCOLE MGR BOUCHARD/ APPUI POUR DEMANDE AU PACTE RURAL/ MODULES DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une lettre datée du 2 juillet 2014 de la directrice de l'École Mgr Bouchard qui demande à la Municipalité de l'appuyer dans son projet d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'appuyer ce projet important pour les jeunes de la Municipalité afin de favoriser leur santé et leur bien-être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité informe l'École Mgr Bouchard qu'elle appuie son projet d'aménagement de la cour d'école ainsi que sa demande d'aide financière auprès du Pacte rural.

ADOPTÉ.

Gontran Tremblay, maire

14-07-6132

AJOUT D'ÉCLAIRAGE CHEMIN ET STATIONNEMENT DE LA MARINA

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 14-06-6112 demandant à obtenir un estimé des coûts pour l'installation de lumières dans le chemin et le stationnement de la Marina;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a informé le Conseil des prix desdites lumières par courriel daté du 9 juillet 2014 et qui sont :

- 1 x 100watts sodium : 361\$ + taxes
- 1 x 250 watts sodium : 468\$ + taxes
- 1 lumière au LED équivalent entre 100 à 150 watts : 365\$ + taxes (incluant lumière, console, potence et filage)

CONSIDÉRANT QUE les coûts de raccordement des lumières par Hydro-Québec sont estimés à 145 \$/lumière

CONSIDÉRANT QUE les poteaux sont déjà installés et prêts à recevoir les lumières (console, potence et filage);

CONSIDÉRANT QUE le budget 2014 prévoit l'ajout de telles lumières au poste no. 02-34000-526;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité procède à l'achat de 3 lumières au LED au prix de 365\$ + taxes chacune;

QUE la Municipalité autorise Hydro-Québec à procéder au raccordement de ces 3 lumières pour un montant de 145\$ + taxes pour chacune;

QUE les dépenses soient imputées au compte 02-34000-526;

QUE l'inspecteur municipal soit mandaté pour procéder auxdits travaux.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INFO

INVITATION TOURNOI DE GOLF

Puisqu'aucun conseiller ne joue au golf, il est décidé que la Municipalité ne participe pas au 4^e tournoi de golf au profit du Golf et loisirs Forestville, coopérative de solidarité.

14-07-6133

DÉCLARATION DE COMPÉTENCE RELATIVEMENT À UNE PARTIE DU DOMAINE DE LA GESTION DU TRANSPORT DE PERSONNES – TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RURAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 678.0.2.1. du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. 27-1) permet à une municipalité régionale de comté, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie de divers domaines dont celui du transport collectif de personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 678.0.2.9. dudit Code spécifie qu'une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait

qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail du transport en Haute-Côte-Nord créé en 2009 recommande au Conseil de la MRC la création d'un guichet unique de transport;

CONSIDÉRANT QUE le rapport Gestrans 2013 « Plan de transport adapté, collectif et de nolisement d'autocars : Plan de transport régional de la Côte-Nord et plans de transport des MRC de La Haute-Côte-Nord, de Manicouagan, de Sept-Rivières, de Minganie, du Golfe-Saint-Laurent et de Caniapiscau », recommandait à l'action 3 du plan d'action pour la MRC de La Haute-Côte-Nord, page 97, la déclaration de compétence de la MRC de La Haute-Côte-Nord en transport adapté et en transport collectif rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a signifié aux municipalités locales son intention de déclarer sa compétence à l'égard de l'objet visé au présent règlement en adoptant la résolution n° 2014-07-153 le 7 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord, en vertu de l'article 678.0.2.7, peut adopter et mettre en vigueur le présent règlement entre les quatre-vingt-dixième et cent quatre-vingtième jours qui suivent la signification de la résolution n° 2014-07-153 aux municipalités visées, soit à compter du 6 octobre 2014 mais à une date n'excédant pas le 4 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement pour adoption à une séance ultérieure a dûment été donné par Monsieur Hugues Tremblay, conseiller de comté, à la séance extraordinaire du 7 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du présent règlement avant la tenue de la présente séance, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte que la Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord déclare sa compétence, conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. 27-1), relativement à une partie du domaine de la gestion du transport collectif de personnes, soit :

- en transport adapté;
- en transport collectif.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

CORRESPONDANCE

A CORRESPONDANCE REÇUE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

**A:1 Polyvalente des Rivières
Madame Hélaine Blanchet**

Remerciement pour le geste posé en acceptant un étudiant comme stagiaire.

**A:2 MRC de la Haute-Côte-Nord
Madame Audrey Fontaine**

Fusion de la direction Côte-Nord du ministère de la Culture et des Communications avec celle du Saguenay. Invitation de toutes les municipalités à déplorer cette action.

**A:3 Ministre de la Culture et des Communications du Québec
Madame Hélène David**

Disparition de la direction régionale de la Côte-Nord.

**A:4 MRC de la Haute-Côte-Nord
Monsieur François Gosselin, directeur général et secrétaire
trésorier**

Positionnement de l'Escale Tadoussac/ Haute-Côte-Nord-développement des croisières internationales.

A.5 PG Solutions

Inscription à ma municipalité **VOILÀ!**

**A.6 CLD de la Haute-Côte-Nord
Madame Lucie Roy, agente du développement rural**

Demande d'aide financière à la politique nationale de la ruralité 2014-2015/ Dossier # 2014-067/ Agent de développement dossier-maintien PSM.

A.7 Demande d'aide financière à la politique nationale de la ruralité 2014-2015/ Dossier # 2014-056/ Borne électrique kiosque touristique.

B: REMERCIEMENTS ET INVITATIONS

Nil

C: PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS DE DIVERS COMITÉS.

Nil

D: BULLETINS D'INFORMATION, COMMUNIQUÉS

D.1 ADMQ

Lancement d'une formation en ligne unique pour les directeurs généraux performants.

D.2 Bulletin avril 2014. Loi d'accès sur les documents des organismes publics.

D.3 Bulletin juin 2014. La doctrine de la préclusion promissoire

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h45 pour se terminer à 20h00.

Sujets : Manque d'activités pour les jeunes à Portneuf-sur-Mer.

Un citoyen informe le conseil qu'il aimerait que la municipalité adopte un budget afin que les jeunes aient accès à un terrain de jeux comme en 2013. Le maire explique que c'est le Comité jeunesse qui a pris en charge ce projet en 2013 et que la Municipalité n'a pas déboursé d'argent pour celui-ci.

Il informe également les gens présents que le conseil municipal se penchera sur cette demande lors des préparations budgétaires pour 2015. En attendant, il demande à la directrice générale d'obtenir les dépenses engendrées par le terrain de jeux en 2013 qui ont été assumées par le Comité jeunesse.

14-07-6134

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h00, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran Tremblay
Maire

Nancy Roussel
DG et sec.trés.